



*Local F.S.U.
Maison des Associations et des Syndicats
11 rue de Braconne
23000 GUERET*

☎ 05 55 41 16 32
courriel : snes23@laposte.net

Guéret le 4 novembre 2010,

Objet : Stage syndical (rôle du conseil d'administration, répartition de la dotation horaire, budget...).

Cher (e) collègue,

Le SNES Creuse a décidé d'organiser un stage de formation s'adressant à tous les personnels d'enseignement et d'éducation syndiqués ou non. Ce stage se déroulera sur la journée du **mardi 25 janvier 2011** à Guéret, il portera sur les aspects concrets de la vie d'un établissement (conseil d'administration, dotation horaire globale, budget, section syndicale ...). Ce sera aussi l'occasion tout simplement de discuter et échanger. Nous sommes également preneurs d'autres suggestions.

Pour pouvoir participer au stage, vous devez déposer (modèle joint à adapter en fonction de l'établissement et de la catégorie et disponible en format word sur demande) une demande individuelle de congé adressée à la Rectrice par voie hiérarchique **au moins un mois** avant le stage (**soit avant les vacances de Noël**) : une non-réponse (dans les 15 jours) du rectorat vaut acceptation. Si un problème se pose, n'hésitez pas à nous contacter. A la fin du stage, une attestation de participation (à remettre au chef d'établissement) sera établie.

Pour nous organiser, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir de votre participation soit :

1. En nous renvoyant le coupon ci-dessous
2. En nous envoyant un mail : snes23@laposte.net
3. En téléphonant le mardi matin au local de la FSU23 : **05 55 41 16 32**
4. En téléphonant au **06 75 18 65 75**

Nous vous rappelons que tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou contractuel) en activité **individuellement droit** à un congé pour formation d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par année scolaire. Le SNES prendra en charge les frais de déplacement.

Bien cordialement,

Trémur Duval

PS : courrier envoyé à tous les syndiqués SNES du département.

.....
Mlle/Mme/M (1)
Professeur/Assistant d'éducation/CPE ...(1)
Au collège/lycée (1).....
Participera au stage du 25 janvier 2011
Et déjeunera /ne déjeunera pas (1) avec tous les stagiaires
(1) : rayez les mentions inutiles

MODÈLE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE - CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

- à adapter selon la situation
- à déposer auprès du chef d'établissement **au moins trente jours avant le début du stage**

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur
Sous couvert de M (1)
[date]

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale,
avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le mardi 25 janvier 2011**
pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Guéret**

Il est organisé par la section départementale du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire : loi 84-16 ; non titulaire : loi 82-997)